Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 9

Artikel: Le droit de la femme à l'égalité de salaire et la convention no 100 de l'Organisation internationale du travail

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274231

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Billet de la paysanne

Paysanne, un métier qui s'apprend

Dès son mariage accompli, la ménagère de la ville ou de la campagne s'efforce d'acquérir petit à petit une routine convenable dans son intérieur. Qu'elle l'ait appris ou non, elle exécute les gestes de chaque jour dans un certain ordre, avec une plus ou moins grande habileté et se cantonne dans des habitudes vite ancrées. L'exemple de sa mère et les traditions de famille jouent un aussi grand rôle dans son savoir-faire que les informations lues ou recueillies à gauche et à droite. En partageant un simple repas ou en vivant quelques jours sous le même toit qu'une famille quelconque, on se rend rapidement compte que chaque foyer a ses goûts culinaires, par exemple, ses tendances, ses préjugés, ses loisirs et ses désirs ; en somme, une famille est personnalisée, elle forme un tout où cependant chacun de ses membres conserve son individualité mais sait se plier au bien commun, donner un coup de main opportun, suivre la ligne générale tout en ayant la possibilité de sauvegarder ses petites manies et ses possessions légitimes. Si j'adresse ce préambule à la famille, c'est qu'il me semble qu'elle est mieux assise, mieux enracinée à la campagne qu'ailleurs. Elle constitue un cadre assez large car souvent trois générations s'y côtoyent, de plus elle compte un ou deux employés, on y pratique largement l'hospitalité et on y accueille volontiers quelques animaux domestiques. Pour arriver à satisfaire tout ce monde et mener à bien ses nombreuses tâches, la paysanne a fort à faire, elle s'efforce de développer son sens de l'organisation et ses facultés tant physiques qu'intellectuelles. Il lui faut mettre la main à tout, prendre rapidement la décision qui s'impose, changer de cap à volonté, suivant la nature ou le temps à disposition, saisir les occasions diverses par les cheveux et garder le sourire le plus souvent possible.

N'est-ce pas le portrait d'une super-femme que je décris-là ? Eh bien, à ce taux-là, beaucoup de mes camarades en seraient, mais elles ont autre chose à faire que de rechercher la gloire. Pourtant, elles ont voulu obtenir une qualification, un titre qui couronne leurs capacités professionnelles indéniables et développées. Ce titre, c'est celui de « paysanne diplômée » que sanctionnent trois jours d'examens fédéraux au terme de deux hivers de cours organisés par la Commission professionnelle romande. Les connaissances théoriques sont examinées généralement en relation directe avec la pratique. Voici en résumé quelles sont les branches sur lesquelles portent les cours. Le premier hiver est consacré à la préparation des examens de l'article 30, soit de fin d'apprentissage, le 2e à celle du diplôme fédéral, qui s'appelle « maîtrise » chez les agriculteurs et dans d'autres corps de métier.

CUISINE. — 1º théorie : bases de l'alimentation, connaissance des mets, des viandes, des termes culinaires, valeurs nutritive et calorifique, prix de revient et composition de menus équilibrés ; 2º pratique : confection de quatre mets et préparation d'un produit de la ferme pour le congélateur.

PATES LEVEES : les différentes sortes de céréales, connaissance de la levure et du pain ; pétrissage et cuisson d'une tresse ou autre pâte levée.

TRAVAUX DE MAISON : connaissance des matières (bois, sols, etc.), des produits de nettoyage, plan de travail ; utilisation des appareils ménagers, entretien d'une chambre ou de vêtements.

LESSIVE : composition des divers produits de lessive et à détacher ; triage du linge, détachage et amidonnage.

REPASSAGE : les fers à repasser, les accessoires et leur entretien ; humectage et repassage de pièces difficiles.

TRAVAUX A L'AIGUILLE : connaissance des tissus et des matières synthétiques, usage de la machine à coudre ; raccommodage de tissus de couleur, de jersey, remplacement d'un col, pose de pièce dans le tricot, confection d'un vêtement très simple.

PUERICULTURE ET SOINS AUX MALADES : hygiène et régimes, soins aux nourrissons et à domicile ; préparation d'un biberon ou de bouillons de céréales et de légumes, toilette, bain et habillement d'un bébé.

JARDINAGE : la rotation des cultures, les variétés, les engrais, la lutte contre les parasites, les outils de jardin. Labourage, plantage, semis, bouturage, soins aux fleurs et aux petits fruits.

ELEVAGE DE LA VOLAILLE : alimentation des jeunes et des pondeuses, sélection, habitat, maladies ; abattage et préparation pour le marché ou le congélateur.

ELEVAGE DES PORCS : les fourrages de la ferme et achetés, les maladies, l'utilisation des divers morceaux lors de la boucherie.

ECONOMIE RURALE : divers chiffres et renseignements relatifs à l'agriculture suisse et à ses produits.

Reprise d'un domaine familial, cession, achat, bail.

Financement de l'exploitation, les moyens de crédit et d'épargne ; les assurances, les impôts, les contrats de travail.

TRAVAUX ECRITS : rédaction sur un thème de circonstance, une lettre d'affaire, un exemple de comptabilité.

Après avoir réussi leurs examens, les nouvelles diplômées reçoivent leur papier au cours d'une journée officielle organisée par l'Association romande des Paysannes diplômées.

Une fois les bases de ce beau métier assimilées à force de persévérance, on a encore plus de plaisir à l'exercer. En outre, la possession du diplôme donne le droit de former des apprenties ménagères rurales qui sont une aide précieuse.

M. Freymond

SUR LA ROUTE DE L'ÉGALITÉ

Aux USA et en Allemagne fédérale, il y a eu ces derniers temps quelques décisions des tribunaux suprêmes pour réaliser dans la vie de tous les jours l'égalité entre l'homme et la femme.

Décisions de la Cour suprême des USA durant le premier semestre 1975 :

1. **Education des enfants :** Dans le domaine de la discrimination à raison du sexe, la Cour suprême a pris une décision aux termes de laquelle un père ne peut cesser d'entretenir sa fille dès l'âge de 18 ans s'il continue à entretenir son fils jusqu'à 21 ans.

2. **Indemnité de veuf :** Attaquant la discrimination inverse à raison du sexe un jeune père devenu veuf du New-Jersey et ayant un enfant à charge a obtenu l'annulation partielle de la loi fédérale sur la sécurité sociale en vigueur depuis 1939 qui accordait des indemnités de survivant à la veuve et non au veuf.

3. **Proposition des officiers dans l'armée :** Le droit des Forces armées de traiter les sexes de façon différentielle a été maintenu dans le cas d'un officier de marine qui se plaignait du fait que les femmes lieutenant ont la garantie de 13 ans de service actif, tandis que les hommes lieutenants sont licenciés si par deux fois ils n'ont pas été retenus pour une promotion à un grade supérieur. Ils n'ont pas ainsi la garantie de 13 ans de service actif. Dans son arrêt la Cour a relevé que puisque les officiers femmes ne peuvent se qualifier dans des activités de combats ni dans la plupart des obligations à bord des navires, le législateur en maintenant cette inégalité de traitement a tenté d'égaliser les chances de promotion entre lieutenants hommes et lieutenants femmes.

(Renseignements tirés de The Economist - 12 juillet 1975).

Décisions de la Cour constitutionnelle de la RFA

Rente de veuf : Le 12 mars 1975 la Cour constitutionnelle s'est prononcée au sujet d'un recours d'un veuf contre le manque de retraite de veuf dans le système des retraites en vigueur en RFA. Lorsque l'homme et la femme travaillent, le mari devenant veuf ne perçoit pas de rente alors que la femme devenant veuve reçoit une rente. Il y a là inégalité de traitement, la femme étant avantagée par rapport à l'homme. La Cour a accepté le recours et a obligé le législateur à régler cette question jusqu'en 1984. Ainsi le parlement de la RFA a 10 ans pour promulguer une loi qui règle ce problème particulièrement compliqué de la rente de veuf, afin de mettre sur pied d'égalité l'homme et la femme d'un couple où tous les deux travaillent. Le délai de 10 ans est expliqué par les incidences financières que pose l'introduction d'une rente de veuf.

En Suisse l'initiative constitutionnelle sur l'égalité des droits vise à inscrire dans la constitution ce principe de non discrimination entre les sexes. Bien que notre système juridique soit différent de celui de l'Allemagne ou de celui des USA, ce nouvel article constitutionnel permettrait de diminuer les inégalités.

J.-B. W.

Le droit de la femme à l'égalité de salaire et la convention No 100 de l'organisation internationale du travail

Mellita Budiner a consacré une grande partie de sa carrière à l'étude des questions ayant trait au travail des femmes ; aussi était-elle tout à fait qualifiée pour mener à bien la thèse qui vient d'être publiée sous le titre indiqué ci-dessus.

Cette convention No 100 concerne l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, elle a été adoptée en 1951 par la Conférence internationale du travail et elle a été ratifiée par de nombreux pays.

Mlle Budiner a examiné de façon approfondie le texte de la convention en ce qui regarde le principe même de l'égalité de rémunération. Elle a montré comment l'action des organismes internationaux avait évolué en faveur de cette égalité de rémunération. Elle a réuni une ample documentation afin d'étudier l'évolution de l'application du principe sur le plan national dans les pays industrialisés tant en ce qui regarde le secteur public que le secteur privé. Dans ce secteur-là, l'auteur a conclu qu'il n'y a eu que peu de progrès depuis 1951.

Dans ces quelques lignes il n'a pas été possible de suivre de près cette étude très fouillée mais il a paru utile de faire connaître l'existence de cet ouvrage aux personnes qui s'intéressent au travail féminin : elles y trouveront de précieux renseignements.

Valentine Weibel

Ed. Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 24, rue Soufflot, Paris.

L'OIT et l'Année internationale de la femme

Dans une proclamation ayant trait à l'Année internationale de la femme, M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, a notamment déclaré : « Les travailleuses forment un peu plus du tiers de la main-d'œuvre mondiale. Leur contribution au développement est déjà grande. Elle pourra se renforcer si on leur garantit, avec résolution et sans équivoque, l'égalité de chances et de traitement à laquelle elles ont droit. Faisons en sorte que dès 1975, le monde entier progresse à grands pas dans cette voie. »

RECETTES POUR BONNES GRAND-MÈRES

Exquis de Royat

Faire fondre 160 gr. de chocolat au bain-marie. Ajouter 125 gr. de beurre.

Dans un grand bol, mettre 6 jaunes d'œufs, ajouter la préparation au chocolat, 1 sachet de sucre vanillé, une pincée de sel et bien mélanger. Alors seulement ajouter 125 gr. de farine tamisée, et donner quelques tours. Finalement, ajouter les 6 blancs d'œufs battus en neige.

Mettre dans un four à 200 degrés qu'on aura chauffé pendant dix minutes. Au bout de vingt minutes, recouvrir le cake de papier alu, et laisser encore une heure au four, également à 200 degrés.

Sachertorte (8 personnes)

Monter à bain-marie très doux, dans un bol épais, 8 œufs entiers et 250 gr. de sucre, jusqu'à ce que le mélange « fasse ruban ». Ajouter alors avec précaution 200 gr. de chocolat fondu au bain-marie également et 250 gr. de farine tamisée.

Ajouter alors 100 gr. de beurre fondu à peine tiède et une pincée de sel. Faire cuire cette préparation à four doux dans un moule bien beurré et fariné.

Démouler et laisser refroidir. Couper ensuite le gâteau en trois dans le sens de l'épaisseur et le fourrer de gelée de groseilles.

Pour finir, glacer le gâteau de la façon suivante : faire chauffer du fondant (en vente dans les pâtisseries) au bain-marie. Lorsqu'il est assez fluide, incorporez 60 gr. de chocolat, également fondu au bain- marie. Mélanger le tout à feu bien tiède.

Laisser 24 heures au frigo.

Genève

En raison du chômage : Intense activité au bureau central d'aide sociale

Augmentation de la clientèle dans tous les quartiers de la ville.
650 nouveaux dossiers depuis le 1er janvier 1975.
200 cas de « sans travail » assistés actuellement.

Les assistants sociaux du Bureau central d'aide sociale viennent de procéder à une rapide enquête sur les personnes et les familles qui demandent une aide financière, sociale, administrative ou pratique : emploi, logement, convalescence, etc. Cette enquête, qui ne reflète qu'une partie des activités du BCAS, révèle une augmentation extraordinaire du nombre de personnes qui demandent de l'aide, la forte proportion des chômeurs assistés et surtout l'augmentation massive des secours qui ont dû être accordés à des personnes en difficulté depuis le début de cette année.

Des dépenses qui montent en flèche

En 1974, le BCAS a accordé quelque sept millions de secours, dont une grande part représente des avances (rente d'invalide, allocations aux personnes âgées). Cette année, ce chiffre sera majoré de près de 50 pour cent, même si les collaborateurs du BCAS limitent leur action en faveur des personnes établies à Genève et dont les problèmes de manque de ressources s'ajoutent à d'autres difficultés telles que la perte d'emploi, la maladie, l'inadaptation.

Pro Infirmis-Pro Senectute Genève : une collaboration exemplaire

Luttant systématiquement contre la dispersion des efforts et l'éparpillement des services, PRO INFIRMIS et la FONDATION POUR LA VIEILLESSE (PRO SENECTUTE) se sont unis dans un triple champ d'action, collaborant dans l'intérêt de leurs clients et de la collectivité :
— consultation des amputés
— vacances pour personnes très handicapées
— fournitures de moyens auxiliaires (fauteuils roulants, etc.)

Encouragés par le succès de ces premières expériences, les assistantes sociales des deux services envisagent désormais une collaboration concrète dans d'autres domaines : hospitalisation à domicile, service des aides familiales, organisation de vacances et de loisirs pour handicapés graves, possibilités de placement et qualité des pensions ou des maisons d'accueil.

Pour les jeunes écoliers genevois...

Madame Josette Feyler, sous-directrice de l'enseignement primaire genevois, a bien travaillé : elle a élaboré, en effet, une excellente brochure, **Le Printemps de la vie scolaire.** Lors de l'inscription de chaque enfant pour son entrée à l'école, elle est remise aux parents. Sous une forme moderne et attrayante, c'est tout un panorama des trois premiers degrés de la vie scolaire qui nous est offert. De fort belles photos, des tableaux très clairs, des renseignements généraux, voilà tout ce qui est proposé aux parents des enfants domiciliés à Genève.

Il semble que cette belle publication, d'une lecture très aisée, devrait suffire pour informer et aider, mais non, la direction de l'enseignement primaire genevois a voulu faire encore mieux les choses et a pris l'initiative de monter un film. Celui-ci a été projeté ce printemps dans tous les quartiers de la ville et dans la campagne devant les parents des futurs écoliers. Ce film en couleurs, intitulé « Dis-moi, maîtresse... » est dû aussi au talent de Mme Josette Feyler et de divers collaborateurs d'une haute qualification. Qu'il nous soit permis dans le journal « Femmes Suisses » de remercier chaleureusement Mme Feyler de toute la peine qu'elle a prise (et souvent sur son temps de loisirs) pour faciliter à tous les points de vue les relations entre parents et enseignants ; tout cela a été mis au point afin d'aider le jeune enfant à franchir un palier important de sa vie : son détachement partiel de la cellule familiale et son entrée à l'école.

Monique Lechner-Wiblé